



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
11 juillet 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Troisième session ordinaire de 2000**

25-29 septembre 2000, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération avec l'Ouzbékistan  
(2000-2004)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Situation du développement considérée sous l'angle du développement humain durable .....	3-8	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés .....	9-15	3
III. Objectifs, domaines du programme et résultats escomptés .....	16-24	5
A. Production de revenus durables .....	17-19	6
B. Mise en valeur des ressources humaines en faveur du changement .....	20-24	6
IV. Arrangements de gestion. ....	25-30	8
Annexe		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Ouzbékistan (2000-2004) .....		11

## Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec l'Ouzbékistan, qui couvre la période 2000-2004, a été établi sur la base des priorités de développement à court et moyen terme définies par le Gouvernement. Ces priorités ont été exposées comme suit dans l'allocation du Président à la première session du Parlement (deuxième convocation) de la République d'Ouzbékistan le 22 janvier 2000 : a) libéralisation politique, notamment la participation de la société civile, l'expansion des organisations non gouvernementales et le progrès des droits de l'homme; b) gouvernance et administration, afin de poursuivre la réforme administrative, de mettre en place des institutions autonomes et de favoriser la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités; et c) libéralisation économique qui consiste à réduire les prérogatives du Gouvernement en matière de réglementation, à faire progresser la réforme institutionnelle et juridique et à créer des petites et moyennes entreprises.

2. Se fondant sur les plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003, le cadre de coopération prévoit que le PNUD centrera ses efforts sur les domaines prioritaires dans lesquels il possède des compétences particulières, synonyme d'une valeur ajoutée. Afin de renforcer sa position en tant que partenaire privilégié du Gouvernement, le PNUD réduira le champ de ses interventions et préférera fournir un appui de qualité dans des domaines où il est certain de pouvoir exercer une action durable. Le cadre de coopération a été formulé en collaboration étroite avec tous les intervenants et partenaires du PNUD, ministères, institutions des Nations Unies, partenaires du développement bilatéraux et multilatéraux et organismes de la société civile.

### I. Situation du développement considérée sous l'angle du développement humain durable

3. La transformation sociale et économique de l'Ouzbékistan s'est poursuivie à un rythme modéré depuis l'indépendance en 1991, ce qui est conforme à la stratégie de mise en oeuvre progressive des réformes adoptée par le Gouvernement. Le principal problème politique est lié aux risques de déstabilisation que représentent les mouvements fondamentalistes. Dans le domaine économique et social, on s'efforce avant tout de créer des emplois et de générer des revenus en favorisant une croissance soutenue des investissements dans le secteur privé et du potentiel commercial, en valorisant les ressources humaines et en renforçant les capacités institutionnelles. Compte tenu des problèmes d'environnement, par exemple l'état catastrophique de la mer d'Aral, la progression de la désertification et l'absence de réformes concrètes et d'investissements dans le secteur de l'agriculture irriguée, il faut s'attendre à ce que la productivité continue de décliner et que la dégradation des sols s'étende encore.

4. L'Ouzbékistan a un indice de développement humain de 0,720 et se situe au 92e rang dans le monde selon le *Rapport mondial sur le développement humain de 1999*. L'expansion économique a été rétablie en 1996 et s'est poursuivie depuis jusqu'à atteindre une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 4,5 % en 1998-1999. D'après le rapport annuel de la Banque mondiale pour 1999, le revenu par habitant était de 870 dollars en 1998. Les statistiques officielles sur la main-d'oeuvre indiquent une augmentation du chômage déclaré (0,6 % de la population active au cours de la première moitié de 1999). Des enquêtes statistiques indépendantes montrent

que l'ampleur du problème est sous-estimée et aboutissent à des chiffres plus élevés. De même, les statistiques sur la pauvreté restent fragmentaires. La capacité du Gouvernement à produire des données statistiques complètes sur la pauvreté sera renforcée pour l'établissement du rapport national sur le développement humain.

5. En ce qui concerne la participation de la société civile, le rapport national sur le développement humain de 1999 indiquait que plus de 2 300 ONG et organisations publiques avaient été créées depuis 1991. Toutefois, la population explorera d'autres formes de participation démocratique. Une étape cruciale a été franchie avec l'adoption par le Gouvernement de la loi de 1999 sur les ONG qui vise à promouvoir les initiatives communautaires en complément du rôle de l'État. Un réseau de plus de 10 000 associations de quartier – makhallas – occupe une place centrale dans la conception gouvernementale de la décentralisation des pouvoirs et du développement communautaire.

6. Bien que l'Ouzbékistan ait progressé sur la voie de l'incorporation des droits de l'homme dans de nombreuses branches du droit, les femmes restent victimes de disparités en matière de revenus, de possibilités d'emploi et de participation à la vie politique. Selon le rapport national sur le développement humain de 1999, elles occupent moins de 18 % des postes directoriaux et 10 % des sièges au Parlement. Dans la sphère économique, le rapport de 1999 sur la condition de la femme en Ouzbékistan signale une diminution du taux de femmes aptes au travail qui occupe un emploi, lequel est tombé à 32,6 % en 1997.

7. Le développement du secteur privé est l'une des tâches les plus importantes. Actuellement, ce secteur compte environ 169 000 PME qui ne contribuent au PNB qu'à hauteur de 12,3 %. Son expansion est freinée par une réglementation touffue qui laisse place à l'interprétation, une fiscalité lourde, un accès limité aux ressources et par le fait que la population est peu informée des questions commerciales. Le Gouvernement a manifesté récemment un vif intérêt pour le microfinancement mais n'a pas encore mis en place la législation et les mécanismes d'application appropriés.

8. Le développement des technologies de l'information et de la communication et de leurs applications reste essentiellement l'apanage du secteur privé. L'Internet est peu utilisé dans le pays et dans la région. D'après certaines estimations, les fournisseurs de service Internet en Ouzbékistan desserviraient quelque milliers de clients réguliers, en dehors des sociétés. Ce nombre ne peut guère augmenter, parce que la population n'est pas au courant des possibilités et des ressources qu'offre l'Internet et que les coûts d'accès au réseau sont relativement élevés.

## **II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés**

9. Le rapport d'examen du PNUD, daté de juillet 1999, a passé en revue les résultats et les enseignements du premier cadre de coopération, qui ont fait l'objet d'une étude et d'une concertation approfondies avec le Gouvernement. Le premier cadre de coopération portait sur les thèmes suivants : démocratie, gouvernance et participation; emplois et revenus; environnement; instauration d'un dialogue régional.

10. Le rapport d'examen a souligné les résultats obtenus dans les domaines ci-après :

a) *Programmation*. Le rapport a insisté sur la nécessité d'adopter une méthode de programmation homogène et ciblée pour éviter d'affecter des ressources au coup par coup et pour améliorer la cohérence des activités réalisées avec l'aide du PNUD, de manière à augmenter leur impact et leur visibilité.

b) *Stratégie de retrait*. Le Gouvernement et le PNUD devraient élaborer ensemble une stratégie de retrait afin que les principales initiatives visant à renforcer les institutions restent viables pendant plus longtemps. Pour ce faire, on s'appuiera sur les meilleures pratiques définies à partir de l'expérience acquise par le PNUD dans le monde entier.

c) *Connaissance des institutions et ressources*. Depuis qu'il intervient en Ouzbékistan, le PNUD a accumulé des connaissances concrètes qui devraient être classées de manière à pouvoir être aisément accessibles aux fins de référence. Les technologies de l'information constitueraient le meilleur moyen de disposer d'une mémoire institutionnelle et de la diffuser aux partenaires locaux et internationaux.

d) *Équilibre entre la capitale et la province*. Pour compenser le fait que les projets ont tendance à être centrés sur Tachkent, des mesures devraient être prises afin de renforcer l'aide apportée par le PNUD aux provinces du pays.

e) *Partenariats*. Le PNUD devrait poursuivre son action dans le domaine extrêmement sensible de la coordination des donateurs. Il devrait s'efforcer de travailler en coopération avec les institutions des Nations Unies dans les domaines d'intérêts communs identifiés dans le bilan commun de pays à paraître prochainement, qui sera aussi utilisé comme instrument de plaidoyer pour le dialogue instauré entre le Gouvernement et la société civile.

f) *Mobilisation des ressources*. Le Bureau du PNUD dans le pays devrait s'efforcer d'établir une stratégie globale de mobilisation des ressources qui demande au Gouvernement de participer plus activement à la collecte de fonds et aux actions de promotion.

### **Démocratie, gouvernance et participation**

11. Pour ce qui est des actions concrètes menées dans ce domaine, le PNUD a aidé le Centre de recherche économique à réaliser des projets et à établir le rapport national annuel sur le développement humain. Il a en outre fourni à 40 fonctionnaires ouzbèques la possibilité d'acquérir une expérience et une formation en gestion du changement, en les détachant auprès d'organismes pertinents à l'étranger. Pour ce qui est de la gestion des ressources extérieures, le PNUD a produit une base de données sur l'aide au développement qui permettra de coordonner l'aide au sein du gouvernement. Il a aussi prêté son concours pour la mise en place d'un réseau interministériel d'échange de données avec accès à l'Internet.

12. Le PNUD a coordonné l'élaboration d'un nouveau cadre juridique plus favorable aux ONG, qui a été adopté par le parlement en avril 1999. Il a aussi aidé à renforcer le Bureau de l'ombudsman et à établir le centre national pour les droits de l'homme. Cependant, il reste encore à faire pour assurer la promotion et la protection de ces droits. Le service femmes et développement organisé avec l'appui du

PNUD a produit un rapport national sur la condition de la femme et contribué à faire adopter le plan d'action national au titre du suivi de la Conférence de Beijing.

### **Emplois et revenus**

13. Le rapport d'examen a noté l'impact significatif de l'aide apportée par le PNUD pour la création d'un réseau de pépinières d'entreprises comprenant 23 établissements répartis dans le pays qui ont contribué à la création de plus de 200 entreprises et de 3 000 emplois nouveaux, à la formation de 8 000 personnes et à l'investissement de 10 millions de dollars. Le PNUD a en outre mis en place des opérations de microcrédit dans la République autonome du Karakalpakie et dans la province du Kashkadarya, avec un taux moyen de remboursement de 96 %. Par ailleurs, le PNUD a joué un rôle important dans la création d'associations à Samarkand, Boukhara et Khiva pour revitaliser l'artisanat traditionnel qui avait été délaissé à l'époque soviétique. Il faut souligner en particulier que l'on s'est attaché à assurer la promotion économique des femmes en les incitant à participer à des activités commerciales et artisanales.

### **Environnement**

14. Deux questions environnementales ont été traitées : l'assainissement des rives de la mer d'Aral et la planification du développement durable. Grâce à un élément du programme de la mer d'Aral qui consistait à fournir des pompes à eau, 16 000 personnes de Karakalpakie ont désormais accès à une source d'eau potable. D'autres éléments de ce programme tels que la plantation d'un rideau d'arbres coupe-vent autour de la ville de Noukous n'a pas donné les résultats escomptés. En matière de planification du développement durable, le financement du FEM a facilité l'élaboration d'un ensemble de plans et de stratégies approuvé par le Gouvernement au titre du suivi des conférences internationales sur l'environnement.

### **Instauration d'un dialogue régional**

15. Le rapport d'examen ayant constaté que très peu de progrès avaient été réalisés dans ce domaine, le Gouvernement a décidé qu'il serait préférable d'aborder la question de l'instauration d'un dialogue régional en procédant pays par pays.

## **III. Objectifs, domaines du programme et résultats escomptés**

16. L'objectif d'ensemble du cadre de coopération consiste à faciliter le processus de réforme en favorisant le développement socioéconomique et une participation plus active de la population aux fins d'une bonne gouvernance. Pour ce faire, l'assistance du PNUD sera axée sur les deux domaines ci-après : la production de revenus durables et la mise en valeur des ressources humaines aux fins du changement. Pour veiller à ce que les résultats obtenus dans ces deux domaines du programme soient durables, une assistance sera dispensée à la fois en amont et au niveau des collectivités, et on s'attachera tout particulièrement à créer des mécanismes propres à favoriser une plus grande participation du secteur privé et de la société civile. Les principaux moyens dont disposera le programme seront entre autres les suivants : a) conseils relatifs aux grandes orientations et activités de plaidoyer; et b) renforcement des institutions et des capacités.

## **A. Production de revenus durables**

17. Pour obtenir des résultats durables en la matière, le PNUD devra s'employer davantage à renforcer les capacités du Gouvernement, à examiner et à formuler des possibilités d'action et à les poursuivre efficacement. Les conseils en amont devront simultanément s'appuyer sur une démonstration des options politiques retenues par le biais d'interventions pilotes. Fort de son expérience passée et de ses avantages comparatifs, le PNUD interviendra dans un premier temps en faveur du développement des petites et moyennes entreprises et du microfinancement.

18. L'appui du PNUD au domaine de programme concernant la production de revenus durables devrait principalement se manifester de deux manières. En premier lieu, les documents directifs et les rapports de recherche qui seront établis devraient permettre aux responsables politiques et à la population dans son ensemble de mieux comprendre les questions relatives au développement du secteur privé. Les rapports nationaux sur le développement humain, instrument de sensibilisation indispensable pour faciliter le dialogue politique entre le Gouvernement et la société civile, devraient jouer un rôle critique en la matière. En second lieu, l'appui du PNUD devrait se traduire par l'établissement d'un cadre de réglementation et d'orientation susceptible de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises ainsi que le microfinancement. Pour ce faire, le PNUD fournira une assistance pour faciliter aussi bien la formulation des options et des recommandations politiques que l'application des décisions en la matière. On s'attachera tout particulièrement au développement des petites et moyennes entreprises et du microfinancement dans les zones rurales.

19. Les résultats dans ce domaine du programme seront mesurés par le biais d'indicateurs portant sur deux étapes successives. Dans un premier temps, des indicateurs de succès seront l'établissement d'un cadre opérationnel permettant aux organisations non gouvernementales d'appliquer des plans de microcrédit ainsi que l'estimation du nombre de femmes et de foyers bénéficiant desdits plans. À plus long terme, le nombre des recommandations politiques retenues pour favoriser les petites et moyennes entreprises et le volume voulu des fonds alloués en vue de leur mise en oeuvre fourniront des indicateurs de durabilité. Les principaux partenaires du PNUD seront les suivants : le Bureau du Président, le Conseil des ministres, les commissions parlementaires, le Centre de recherche économique, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et un large éventail de donateurs, dont les organisations non gouvernementales internationales.

## **B. Mise en valeur des ressources humaines en faveur du changement**

20. Le processus de réforme passe par la mise en valeur durable des ressources humaines. L'Ouzbékistan, pays en transition, doit relever le défi de la transformation intellectuelle, qui se posera de la façon la plus évidente dans le contexte de la formation et de la modernisation des outils de travail des professionnels et des jeunes qui, en dernière analyse, seront ceux par lesquels le changement interviendra. Le gouvernement a fortement insisté sur ce processus qui est la pierre angulaire de la transformation du pays. Dans ce domaine, les tâches fondamentales du PNUD concernent le renforcement des compétences et les échanges de connaissances, avec une composante intégrée relative aux technologies de l'information. L'assistance du PNUD en la matière consistera à : a) promouvoir le libre accès à l'information ainsi

que le recours aux technologies de l'information et de la communication pour mettre en valeur les capacités des ressources humaines; b) produire et échanger les connaissances propres à faciliter les réformes.

21. Pour ce faire, le PNUD a l'intention de : a) créer un système d'appui en matière de technologies de l'information et de la communication, assorti de centres d'accès à l'information, à l'intention des universitaires, des organisations non gouvernementales et des jeunes; b) installer sur le Web une chaîne d'information et de plaidoyer; et c) renforcer encore les capacités des partenaires nationaux pour qu'ils puissent utiliser efficacement le cadre d'échanges de connaissances établi avec l'aide du PNUD et, par là même, jeter des bases solides en vue de la gestion des connaissances.

22. Les indicateurs de succès de ce qui précède seront entre autres : a) le nombre de personnes auxquelles auront été présentées les applications modernes des technologies de l'information et de la communication et qui se seront connectées au système; b) établissement d'un site Web fournissant des données sur la transformation et le développement du pays (évaluation de la pauvreté, développement du secteur privé, gestion de l'aide, etc.); c) le nombre de partenaires nationaux qui, grâce à la formation et à la remise à niveau sont mieux à même de gérer efficacement le changement; et d) le nombre de personnes exposées aux nouvelles connaissances. Dans ce contexte, le PNUD resserrera ses liens de partenariat avec le Open Society Institute (Institut pour une société ouverte), la National Academy of Sciences (l'Académie nationale des sciences), et l'aide-coordination unit (le service de coordination de l'aide), et continuera de nouer de nouveaux partenariats avec des institutions spécialisées de formation nationales et internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

23. Droits de l'homme et équité entre les sexes : ces questions seront abordées en tant que thèmes intersectoriels dans le cadre des principaux domaines du programme, notamment des trois groupes d'activités ci-après : a) plaidoyer; b) conseils relatifs aux grandes orientations; et c) appui institutionnel et activités au niveau des communautés. Plus concrètement l'assistance du PNUD consistera à faciliter les activités de suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, du Sommet mondial pour le développement social, et de la quatrième Conférence sur les femmes; le PNUD continuera d'agir en tant que partenaire de développement sur lequel le Gouvernement peut compter pour veiller à ce que les questions relatives aux droits de l'homme et à l'équité entre les sexes soient dûment traitées dans les cadres législatif et juridique; et il mettra tout particulièrement l'accent sur la promotion des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes dans des projets pilotes au niveau des communautés. Pour ce faire, le PNUD collaborera étroitement avec les commissions parlementaires pertinentes, le Bureau du Médiateur national, le Centre national des droits de l'homme, le Comité des femmes et les organisations non gouvernementales.

24. Dans le cadre du nouveau cycle de programmation, l'appui du PNUD interviendra également dans un contexte client-fournisseur dans lequel le PNUD dispense des services d'appui administratif ou opérationnel à un organe national ou international. Ces interventions devraient être financées par des organismes partenaires, avec une aide financière minimale ou inexistant du PNUD. Il s'agira notamment :

a) De gérer les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui visent à faciliter le suivi des conventions et des accords internationaux

sur l'environnement en insistant plus particulièrement sur la diversité biologique et les changements climatiques ainsi que sur le Protocole de Montréal. Les résultats escomptés sont les suivants :

- i) Nouvelles méthodes de gestion de l'environnement ayant fait leurs preuves et superficie accrue des zones protégées importantes du point de vue de la diversité biologique;
- ii) Nouvelles méthodes éprouvées dans le domaine du rendement énergétique pour contribuer à diminuer les gaz à effet de serre; et
- iii) Élimination progressive complète des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

b) D'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie en vue de mettre en oeuvre le projet relatif à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à la santé, qui est financé grâce à un prêt de 65 millions de dollars consenti par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). L'appui du PNUD devrait se traduire par :

- a) La réalisation en temps opportun et de façon transparente des objectifs du projet, à savoir l'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la santé dans les zones ciblées (République de la Karakalpakie et la région du Khorezm dans l'ouest de l'Ouzbékistan);
- b) Le renforcement des capacités nationales de gestion des projets d'investissement infrastructurels, notamment ceux financés par des institutions financières internationales.

## **VI. Arrangements de gestion**

### **Mise en oeuvre du programme**

25. Les descriptifs de l'appui au programme seront établis d'après une « approche programmatique » dans le contexte propre à l'aide du PNUD à l'Ouzbékistan. Une telle approche permettra de renforcer la participation des gouvernements et des principales parties prenantes, ainsi que la cohésion entre les diverses interventions et par là-même de faciliter la gestion axée sur les résultats et d'améliorer la coordination avec les autres donateurs.

### **Alignement de la structure du bureau sur la nouvelle structure du PNUD**

26. Conformément au plan de gestion du bureau de pays nouvellement mis au point, on procédera à la restructuration du bureau de pays afin de réduire les coûts, en particulier les coûts administratifs par rapport aux coûts de programmation. On renforcera encore les capacités du personnel du bureau de pays chargé de l'application du programme en dispensant une formation théorique et en cours d'emploi, en offrant une remise à niveau et en échangeant des informations avec d'autres bureaux de pays du PNUD et le Centre régional du Bureau régional pour l'Europe et la CEI à Bratislava. Le PNUD tirera également parti des vastes ressources dont dispose le Centre de contact sous-régional.



### **Modalités d'exécution**

27. Le PNUD continuera d'utiliser la modalité de l'exécution nationale au cours du prochain cycle de programmation pour renforcer encore les capacités nationales et mettre au point une stratégie de départ du PNUD qui permette au Gouvernement de prendre la relève. Pour assurer la qualité des programmes financés par le PNUD et fournir un appui conceptuel et technique dans certains domaines, le PNUD continuera de faire appel si besoin est aux institutions spécialisées des Nations Unies qui ont des avantages comparatifs dans lesdits domaines. On encouragera davantage le recours aux Volontaires des Nations Unies internationaux et nationaux. Le PNUD s'appuiera sur les acquis d'expérience lorsqu'il collaborera avec les organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales dans le contexte des projets pilotes exécutés par les organisations non gouvernementales en Ouzbékistan. Le PNUD encouragera par ailleurs la coopération technique entre pays en développement pour tirer parti des connaissances actuelles.

### **Suivi et évaluation**

28. Pour assurer une gestion efficace du programme de pays et venir compléter le rapport annuel axé sur les résultats du PNUD, les plans de suivi et d'évaluation du bureau seront établis en tant que partie intégrante du cadre de coopération. On évaluera les succès de l'assistance du PNUD ainsi que ses répercussions sur le développement socioéconomique du pays en ayant recours aux indicateurs suivants : a) utilité des politiques et des priorités du gouvernement; b) réalisation des résultats escomptés tels qu'ils figurent dans le descriptif de l'appui au programme; c) renforcement de l'exécution nationale et diminution de l'appui du bureau de pays à cette modalité. Au nombre des instruments de suivi et d'évaluation figureront par ailleurs : l'informatique, les rapports d'activité annuels et les examens tripartites avec une plus large participation des parties prenantes. Vu l'évolution constante de la situation socioéconomique, le Gouvernement a proposé d'entreprendre en 2002 un examen à mi-parcours du cadre de coopération.

### **Coordination**

29. Au cours de la période 2000-2004, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) harmoniseront leurs cycles de programmation en vue de favoriser une programmation commune et de renforcer la collaboration dans l'application des programmes. Le PNUD continuera d'assurer la coordination à la fois au sein du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, et au sein de la communauté des donateurs.

### **Mobilisation des ressources et plaidoyer**

30. Le PNUD et le Gouvernement conjugueront leurs efforts pour mobiliser leurs ressources dans les domaines critiques du développement en Ouzbékistan. Ce partenariat permettra de renforcer le rôle du Gouvernement dans les activités de collecte de fonds et de promotion. La stratégie du bureau en matière de mobilisation des ressources auprès de la vaste gamme des agents tiers de développement, tels que les institutions financières internationales et le secteur privé, traduira le fait que le PNUD est mieux à même de dispenser une aide au développement efficace et transparente. On mettra par ailleurs au point un site Web axé sur les résultats dans le ca-

dre de la page d'accueil du PNUD pour l'Ouzbékistan qui existe déjà, afin de faire connaître à une plus large audience de donateurs les succès des interventions du PNUD, en y faisant aussi figurer les descriptifs et les compétences nécessaires.

## Annexe

### Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Ouzbékistan (2000-2004)

<i>Source</i>	<i>Montant</i> <i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Observations</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Montant estimatif du report en l'an 2000	804	Comprend les services administratifs et opérationnels.
TRAC 1.1.1	4 5	Affecté immédiatement au pays.
TRAC 1.1.2	De 0 à 66,7 % du TRAC 1.1.1	Cette fourchette de pourcentages n'est présentée qu'à des fins de planification initiale. L'affectation définitive dépendra de l'existence de programmes de qualité. Toute augmentation dans les limites de cette fourchette sera également fonction de la disponibilité des ressources.
Autres ressources	386	Conformément au paragraphe 19 de la décision 95/23.
SPPD/STS	238	
<b>Total partiel</b>	<b>5 9<sup>a</sup></b>	
<b>Autres ressources du PNUD</b>		
Participation du Gouvernement aux coûts	62 4	Y compris le report du cycle précédent.
Fonds pour le développement durable	5 8	
	dont :	
Capacités 21	162	
Fonds pour l'environnement mondial	5 7	Y compris le report du cycle précédent du Fonds pour l'environnement mondial.
Participation de tierces parties aux coûts	1 5	Y compris le report du cycle précédent.
<b>Total partiel</b>	<b>69 8<sup>a</sup></b>	
<b>Total général</b>	<b>75 7<sup>a</sup></b>	

<sup>a</sup> Non compris la rubrique 1.1.2 de l'objectif concernant l'allocation des ressources de base (TRAC), qui est affectée sur une base régionale en fonction des demandes présentées ultérieurement par le pays.

Abréviations : FEM : Fonds pour l'environnement mondial; SPPD : Appui à l'élaboration des politiques et des programmes; STS : Appui aux services techniques; TRAC : Objectif concernant l'allocation des ressources de base.